**Modèle d’arrêté**

***D’exclusion temporaire de fonctions d’un contractuel***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la commune ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***-** *(n° d’ordre)*

**portant exclusion temporaire de fonctions**

**à** *Madame ou Monsieur*…*(Nom et prénom de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

*Ou Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23 (pour les CCAS et les CIAS)*

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 19 et 29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 136,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 36 à 37,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 20,

Vu le contrat en date du …, portant recrutement de Monsieur ou Madame … *(nom et prénom de l’agent)* en qualité d’agent contractuel, à compter du … *(date)* pour une durée de … *(nombre de mois ou d’années)* OU pour une durée indéterminée pour assurer les fonctions de … *(dénomination des fonctions).*

Vu le courrier n° … *(numéro de chrono)* informant Monsieur *ou* Madame … *(nom et prénom de l’agent)* qu’une procédure disciplinaire était envisagée à son encontre et porté à la connaissance de l'intéressé*(e)* le … *(date)* [[2]](#footnote-2)

Considérant qu'il est reproché à Madame *ou* Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* *(développez les faits reprochés à l’agent en reprenant de manière synthétique les éléments figurant dans le rapport disciplinaire ; vous pouvez rédiger plusieurs phrases),*

Considérant que Madame *ou* Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* a été informé*(e)* de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix,

*(Le cas échéant)* Considérant que Madame ou Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* a pris connaissance de son dossier le … *(date)* à … *(heures)[[3]](#footnote-3),*

*(Le cas échéant)* Considérant l’entretien préalable qui s’est tenu le … *(date)*

Considérant l’avis émis par le conseil de discipline le … *(date)* et proposant … *(indication de l’avis émis par le Conseil de discipline)*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Une exclusion temporaire des fonctions, d’une durée de … *(indication du nombre de jours ou de mois)* [[4]](#footnote-4) sanction figurant à l'article 36-1 du décret n°88-145 du 15 février 1988, est prononcée à l'encontre de Madame *ou* Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent),* agent contractuel.

**Article 2 :**

La décision prend effet au … *(date)* [[5]](#footnote-5) jusqu’au … *(date)*

**Article 3:**

Pendant cette durée, une retenue de 1/30ème par jour d’exclusion *(indication du nombre de jours pour une exclusion inférieure à 1 mois)* est opérée sur la rémunération de … Monsieur ou Madame … *(nom et prénom de l’agent)*

OU

Pendant cette durée, l’agent ne percevra aucune rémunération *(pour une exclusion ≥ à 1mois)*

**Article 4 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la commune ou de l’établissement public*).

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

L’acte n’est pas transmis au Représentant de l’État dans le Département

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité),*  [↑](#footnote-ref-1)
2. *Il faut indiquer le jour de la remise du courrier en recommandé avec accusé de réception ou celui de la remise en mains propres par le Maire, un adjoint au Maire ou un agent assermenté (garde-champêtre ou policier municipal)* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Vous devez inscrire la date figurant dans le procès-verbal de consultation du dossier => voir modèle de procès-verbal de consultation du dossier disciplinaire* [↑](#footnote-ref-3)
4. *La durée est de 6 mois maximum pour les agents en CDD et 1 an pour les agents en CDI* [↑](#footnote-ref-4)
5. *La date d’effet doit être postérieure à la date de notification à l’agent.*

*Si la collectivité choisit de remettre l’arrêté en mains propres, la date est celle du lendemain de la notification.*

*Si la collectivité choisit d’adresser l’arrêté par LR/AR, il est proposé que la date d’effet corresponde au 20è jour à compter du jour de l’envoi inclus. Ce délai de 20 jours comprend :*

 *- le délai de présentation (de 1 à 2 jours)*

 *- le jour de la seconde présentation*

 *- le délai de conservation de 15 jours de la LR/AR au bureau de poste.* [↑](#footnote-ref-5)